VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Receveur

DE LA

UNION MARINE WORKS

UN SPLENDIDE ETABLISSEMENT SUR LE FLEUVE MISSISSIPPI. ALGER UNE GRANDE OCCASION POUR ACQUERIR UN ETABLISSEMENT EN OPERATION.

Devant Etre Vendu le Tout Ensemble ou en Bloc.

R. B. STERNS vs LA UNION MARINE WORKS

No 90,422—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 539 rue Carondelet—JEUDI, le 11 NOVEMBRE 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 8 oct. 1909 de l'Honorable Fred D. King, juge de la susdite Cour, dans affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Patterson, Bermuda, Seguin et le fleuve Mississippi, ledit lot mesurant neuf pieds de face à la rue Patterson sur toute la profondeur et façade à la rue Seguin, quelque soit la mesure s'étendant au fleuve Mississippi et ainsi formant l'encoignure des rues Seguin et Patterson.

Acquis de Charles Weinberger, le 24 déc. 1908, par acte passé devant E. E. Rendel, notaire, livre des transferts 222, folio 575.

Un certain lot de terre ensemble avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les machines chaudières, pompes et installations s'y trouvant et toutes dépendances y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le numéro 2 de l'îlet No 13, borné par les rues Morgan (autrefois Villeré), Bermuda (autrefois Barthélemy), Seguin et Patterson, lequel lot mesurant 31 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Patterson, 108 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 1, 108 pieds 9 pouces 2 lignes sur l'autre côté et 31 pieds 1 pouce 6 lignes de largeur dans le fond, plus ou moins, d'après un plan annexé à un acte de partage passé le 11 mai 1859 pardevant L. T. Caire, ancien notaire en cette ville.

AUSSI Une autre portion de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, avec les machines chaudières, pompes et installations dans la dite bâtisse dans le même district et îlet que la propriété immédiatement à côté de la propriété ci-avant décrite, mesurant en mesure américaine 35 pieds 2 pouces de face à la rue Seguin, 34 pieds 9 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 42 pieds 6 pouces 5 lignes. Ladite portion de terre est formée du fond du lot du coin désigné par le No 16 de l'îlet No 13 sur un plan de A. D. Hémécourt voyer de l'ex-ville, en 1846 et déposé parmi les registres de H. P. Caire, notaire, comme plan 195 de son livre de plans No 6. En

AUSSI Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les machines, chaudières et pompes et installations là-dedans qui s'y trouvent, dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite désigné comme lot No 14 maintenant No 15 sur le rôle d'assessement dudit district, sur le plan ci-dessus mentionné de A. D'Hémécourt, voyer, et d'un autre dressé par lui le 14 mars 1842 d'après lequel plan ledit lot mesure en mesure française, 40 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Morgan sur une profondeur de 108 pieds 8 pouces et 8 lignes sur la ligne de côté près de la rue Seguin, 108 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la ligne du côté opposé.

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les machines, pompes et chaudières et installations qui s'y trouvent dans le Cinquième District de cette ville, désignées par les lettres A et B dans un plan borné par les rues Morgan (autrefois Villeré), Bermuda (autrefois Barthélemy), Patterson et Seguin, sur un devis de C. U. Lewis, député voyer de ville, daté du 13 mai 1901, annexé à un acte passé le même jour pardevant M. S. Mahoney, notaire en cette ville, une copie duquel devis est annexée à un acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, de la date du 3 février 1903 lesquels dits lots sont contigus, et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Morgan par les profondeurs suivantes: savoir: A de 115 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté le plus près la rue Seguin, et de 114 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la ligne séparant le dit lot B, le lot B de 114 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la ligne de division du lot A et 114 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne division du lot C ces et 7 lignes sur la ligne division du lot C sur ledit devis. Le lot A ayant 32 pieds 6 lignes de largeur dans le fond et le lot B 32 pieds et 5 lignes sur la ligne du fond.

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les machines, chaudières, pompes et installations établies en lesdites améliorations situé dans le faubourg Duverger, dans le Cinquième District de cette ville, ledit lot étant désigné par le numéro 1 de l'îlet 13, borné par les rues Morgan (autrefois Villeré), Bermuda (autrefois Barthélemy), Patterson et Seguin, sur un plan annexé à un acte de partage passé pardevant H. P. Caire, ancien notaire en cette ville, date du 1er mai 1850. Ledit lot forme l'encoignure des rues Patterson et Seguin, et mesure 31 pieds 1 pouce et 9 lignes à la rue Patterson sur 109 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur et façade à la rue Seguin, 109 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 2, et 31 pieds 1 pouce et 6 lignes dans le fond.

Etant les mêmes propriétés qui ont été acquises par la Union Marine Works de la State National Bank en liquidation, le 27 nov. 1908, par acte pardevant C. I. Denechaud, notaire, et enregistré dans le livre des transferts 220, folio 428.

Les propriétés ci-dessus incluant machines, chaudières, pompes, dépendances et accessoires seront vendus tout ensemble comme établissement en opération.

Une liste complète d'après l'inventaire des machines, etc., sera exhibée au moment de la vente ou peut être vue dans les registres de M. E. M. Stafford, notaire, en son étude, No 826 Bâtisse Hennen, ou au bureau des encanteurs.

CONDITIONS—Un tiers au plus comptant, la balance, et au crédit de un, deux et trois ans garanti par billets de lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, avec 10 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être livrée au porteur des billets; l'acquéreur devant payer au dessus du montant de son enchère toutes les taxes pour l'année 1909 et de prendre possession des lovers de la date du passage de l'acte. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant E. M. Stafford, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

James O Connor, Stafford & Lambert avocats pour l'Exécuteur.

26 sept—26—oct 3 10 17 24 27

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX SPLENDIDES CARRES DE TERRE a Rues Général Taylor, Berlin, Rochebleve et Dorgenois.

Et avenue Caffin, rues Lamanche, Derbigny et solidelle.

Succession de Mme A. E. Kuebel.

No 88,731—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 19 octobre 1909, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 13 septembre 1909, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1: Le splendide carré de terre situé dans le Sixième District de cette ville, et borné par les rues Général Taylor, Berlin, Dorgenois et Rochebleve, mesurant 300 pieds de face rue Rochebleve, 287 pieds 5 pouces 7 lignes de façade rue Berlin, 270 pieds 8 pouces 4 lignes plus ou moins de façade rue Dorgenois, environ 65 pieds six pouces sur une première ligne faisant face à la rue Général Taylor de là, sur une ligne oblique le long de la rue Général Taylor, au coin de la rue Dorgenois, 224 pieds 9 pouces 1 ligne étant la même propriété décrite en détail dans l'acte de vente à Joseph Kuebel, passé pardevant A. Hero Jr, notaire, le 26 mars 1903, étant une vente des héritiers de C. W. Sterry.

Cette propriété est accessible par la ligne de chemin de fer de l'avenue Napoléon, et est située dans une partie de la ville qui s'améliore rapidement.

2: Un certain îlet de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 816 sur un plan de J. A. D'Hémécourt voyer, daté du 16 avril 1870 et déposé parmi les registres de A. Ducatel, notaire, comme plan No 39 du livre des plans No 7, borné par les rues Derbigny, Solidelle, l'avenue Caffin et la rue projetée au long de la propriété Howell (rue Lamanche) composé de vingt-deux lots numérotés de 1 à 22 inclusivement, et mesurant comme suit: le lot 1 formant l'encoignure de l'avenue Caffin et la rue Derbigny et mesurant trente et un pieds de face à l'avenue Caffin sur cent quarante pieds six pouces de profondeur et façade à la rue Derbigny. Les lots 2 à 11 inclusivement mesurant chacun trente et un pieds deux lignes de face à l'avenue Caffin sur cent quarante pieds six pouces de profondeur, le lot 11 formant l'encoignure de la rue Solidelle. Les lots 12 à 21 inclusivement mesurant trente et un pieds et deux lignes de face sur la rue projetée au long de la propriété Howell (rue Lamanche) étant plus particulièrement décrite en l'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire le 20 juin 1903, de E. Culotta à Joe. Kuebel.

Une occasion pour spéculation ou placement certain de s'améliorer.

Conditions—1/3 ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en 1 et 2 ans, 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication publique, toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité et l'acquéreur devant payer les taxes de 1909 au dessus et en plus du prix d'achat. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant A. J. Cahill, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 sept—15 19 26—oct 3 10 17 19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Henry Gansemberger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,087—Division A—Attendu que J. R. Cordill administrateur public, a présenté une pétition à ... Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Gansemberger décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier

... 17

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON TERRAIN POUR BATIR, SIXIEME DISTRICT, AVEC AMELIORATIONS

SUCCESSION DE JOHN CAMPBELL

No ... —Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau No 539 rue Carondelet—JEUDI, le 11 novembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 8 oct. 1909 de l'Honorable Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, agissant pour l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Division D, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Austerlitz, Magasin, Constantinople et Constance, désigné par la lettre E, sur un plan de Williams voyer, attaché à un acte pardevant W. B. Seymour, notaire, le 1er mars 1879 et mesurant après cela 30 pieds de face à la rue Austerlitz sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 826 rue Austerlitz.

Acquis de J. Vic Leclerc par un acte pardevant J. C. Henriques, notaire, le 1er février 1909, livre de transfert 219, folio 691.

Dans un bon voisinage et près de toutes commodités.

Conditions — Comptant — vingt pour cent comptant au moment de la vente. L'acte de vente à passer pardevant ——— notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 oct—10 17 24 31—nov 7 11

Freed & Co.

Succession de Edward G. Spencer.

No 90,209—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. A.

La Résidence Simple à deux Etages en Bois,

No 2929 Rue N. Rempart,

Entre les Rues Press et Montegut.

A l'encan, MERCREDI, le 27 octobre 1909, à midi.

PAR FREED & CIE—A. A. Freed, Encanteur, à notre bureau 838 rue Gravier.

EN vertu de et conformément à un ordre du Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite—

Un certain terrain, lot de terre ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartient en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Montégut, Rempart, Bourgogne et Press, désigné comme lot No 1, sur un plan dressé par J. A. Gaux, daté du 9 mai 1841 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, anciennement notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure américaine, quarante quatre pieds huit pouces de face à la rue Rempart sur trente et un pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers au plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou en deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossées, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être donné au porteur des billets hypothécaires et de payer par l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

Edw Eighter, W. W. Westerfield, avocats.

10 oct—10 17 24 31—nov 7 11

VENTES A L'ENCAN

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE Mme MAGDALENA MEDALIS No 87 040—Cour Civile de District, Division ...

Trois terrains désirables.

Encoignure de la rue Johnson.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. George ... Juge de la Division E Cour ... daté du ... et adressé à Will J. Morgan encanteur ... à vendre à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI le 21 octobre 1909 la propriété ci-après décrite à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon dépendant situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues N. Rempart, France, St Claude et Marais désigné par les lettres S, T, et U d'après un devis de voyer dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 7 octobre 1908, annexé à un inventaire préparé par Wm V. Seeber, notaire le 17 septembre 1908 d'après cela lesdits lots sont contigus et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Marais sur la même largeur dans le fond, et par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 88 pieds 6 pouces, et lesdits lots sont composés des lots 12, 13 et 14 sur un plan dressé par B. Buisson voyer, daté du 20 mai 1833 déposé en l'étude de Octave De Armas, ancien notaire.

Conditions—Un tiers au plus comptant, et la balance s'il y en a payable en un ou un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et les actes devant contenir les clauses de non aliénation et la vente sans estimation et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer de payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour l'année 1909 et de déposer avec l'encanteur 10 0/0 du prix de la vente au moment de l'adjudication, et les actes de vente devant être pardevant Wm V. Seeber, notaire, aux frais de l'acquéreur.

WILL J. MORGAN, Encanteur.

351 333 rue Carondelet

A. J. Rossi, avocat pour la demanderesse.

Zengel, Thomas & Sutton, avocats pour la 3rd Dist. Savings Bank & Trust Co., intrice pour le mineur.

19 sept—19 26—oct 3 10 17 21

Johness Realty & Investment Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Amélie Duffourc.

PAR JOHNESS REALTY & INVESTMENT CO—A cet H. Johness, Encanteur—JEUDI, le 14 octobre 1909 à midi il sera vendu à l'encan, à mon bureau No 827 rue Gravier:

JOLI COTTAGE

Simple et attrayant, No 7930 rue Hickory, entre les rues Fern et Burdette sur deux terrains, la maison consiste de galeries sur le devant et sur le côté, deux chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine et chambre à bain avec amélioration sanitaire, hangar et écurie dans la cour.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'encan, à mon bureau No 827 rue Gravier, en la succession de Amélie Duffourc, Dossier No 88,231, daté et signé du 1er juin 1909, j'offrirai en vente, à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, dépendances ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 222, borné par les rues Hickory, Burdette, Fern et Green, lesdits lots sont désignés par les numéro municipaux 7 et 9 sur un certificat ou devis de voyer daté du 29 janvier 1906 par D. E. Seghers et fils, voyers, et annexé à un acte de vente par Frederick Lambert à Mme Henry Ilo même, passé le 26me jour de juillet 1906 pardevant Michel V. Dejean, un notaire en cette ville, et d'après lequel dit devis les lots 7 et 8 mesurent chacun trente (30) pieds de face à ladite rue Hickory sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers (1/3) ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, devant être démontré par les billets de l'acquéreur, tirés à son propre ordre et par lui endossés, stipulant de porter intérêt au taux de sept (7) pour cent par an de leur date jusqu'au paiement final, et le paiement de cela devant être garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur ladite propriété jusqu'au paiement final dudit billet.

Les taxes pour l'année courante 1909 sont ladite propriété devant être assumées par l'acquéreur, au dessus et en plus du montant de son enchère. Le transfert de l'assurance, et toutes autres clauses de sécurité de non aliénando devant être en l'acte de vente, par devant John J. Ward, notaire aux frais de l'acquéreur, dix (10 0/0) pour cent du prix d'achat devant être déposé avec Allen H. Johness, encanteur, pour lier la vente, au moment de l'adjudication.

ALLEN H. JOHNESS, Encanteur.

W. S. Hero, avocat.

14 sept—14 21 28—oct 5 12 14

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

D. Rau & Son vs Hugo Knoblock.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 34 738. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Hy Rouselaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique en face de mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI le 19 octobre 1909, à 11 heures a. m. la propriété ci-après décrite, à savoir: Un wagon à ressorts à quatre roues, un cheval bai brun, un jeu de harnais, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions: Comptant. — WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—John F. Casey, avocat pour le demandeur.

8 oct—8 14 19

Mary Brown vs Joseph Pierce.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No 40 500—En vertu du writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 19 octobre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. W. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. H. N. Gautier, avocat pour le demandeur.

8 oct—8 14 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Gondsef Brocture vs Mme A. Gazana et al.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 34,282—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, Joseph Riley, défendeur en cette affaire, je procéderai de vendre à l'enchère publique, en face de la porte de la maison de Cour No 320 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 16 octobre 1909, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite à savoir: Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District dans l'îlet borné par les rues Howard, Rue Liberté, Washington et Sixième. Ilet 323 ... rue Howard, sur plus ... de profondeur ... No municipal 2832 rue Howard. Saisie dans affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—H. W. Robinson, avocat pour le demandeur.

15 sept—15 19 26—oct 3 10 16

VENTES A L'ENCAN.

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Succession d'un joli cottage simple.

No 2700 RUE BOURBON

Entre les rues Jonson et Verret.

JEUDI, le 11 novembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de George Maxwell.

No 90 803—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, JEUDI, le 11 novembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre signé et daté le 5 octobre 1909 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'encan, à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre et améliorations etc., dans le Troisième District, désigné par le No quatorze de l'îlet 67, borné par les rues Célestine, Bagatelle, St-Antoine et Gemina sur un plan annexé à un acte passé pardevant Félix de Armas, ancien notaire en cette ville, le 27 avril 1832, formant l'encoignure des rues Célestine et Bagatelle, et mesurant 30 pieds de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Célestine, mesure française, le tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois à un étage avec grande cour sur le côté et contenant 4 chambres, citerne, hangar, etc., et portant le No 2700 rue Bourbon.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909, les frais de tous certificats et l'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire. L'acquéreur devant déposer au moment de l'adjudication 10 0/0 du prix d'achat et prendre possession du loyer du jour de la signature de l'acte de vente.

ERNEST A. CARRERE Encanteur.

806 rue Perdido.

10 oct—10 17 24 31—nov 7 8 9 10 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Samedi 16 octobre 1909 à 10 30 A. M.

Succession de George Maxwell

No 90,803—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

SAMEDI, 16 octobre 1909, à 10 30 h. A. M., sur les lieux, No 2700 rue Bourbon, coin Johnson, dans le Troisième District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre lesn daté et signé du 5 octobre 1909 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'encan la propriété mobilière décrite dans l'inventaire enregistré ci-composant de: Deux wagons à ressorts, un lot d'articles divers (Jonas), un buggy, un jeu de harnais, un cheval.

Conditions — Comptant sur place.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

806 rue Perdido.

6 oct—6 10 15 16

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Philip Passalaqua.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 91 095 — Division E—Attendu que Mme Ophelia Frey, veuve de Philip Passalaqua, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip Passalaqua, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—P. M. Milner avocat.

9 oct—9 13 18

Succession de Wilhelm Frught et Maria Myers, son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 91,098—Division C. — Attendu que Henry Frught a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession des feus Wilhelm Frught et Maria Myers, son épouse, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—N. E. Humphrey avocat.

9 oct—9 13 18

Succession de Michael J. McTiernan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 90 282—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J. W. Fairfax et Frank E. Burns, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvés homologué et lesfonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 8 oct—8 12 17

Succession de Mme Marie Josephine Villemon, épouse de Frank J. Chauvet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 89 956 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Frank J. Chauvet, tuteur naturel administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Jacquet & Hebert, avocats.

8 oct—8 12 17

Succession de Mme Geo. R. Kroeper

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 89,833—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par le George R. Kroeper, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Legier et Gleason, avocats.

5 oct—5 9 14

Succession de Mme Jane Killeen, veuve de John Gurovich.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,481—Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Nicholas Gurovich, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—McColskey & Benedict, avocats.

2 oct—2 6 11

Succession de Samuel O. Leblanc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 88 255. — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par B. C. Leblanc et J. E. Dunlap et W. B. Barkenread, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—C. S. Hebert, avocat.

2 oct—2 7 12

Succession de John M. Ordway.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,670—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Fanny B. Kastler, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.

7 oct—7 11 16

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un intérêt, etc., dans une succession de valeur.

Thomas E. Bogner vs Robert J. Maloney et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No ... Un vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 11 novembre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon dépendant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Morgan (autrefois Villeré), Bermuda (autrefois Barthélemy), Seguin et Patterson, lequel lot mesurant 31 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Patterson, 108 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 1, 108 pieds 9 pouces 2 lignes sur l'autre côté et 31 pieds 1 pouce 6 lignes de largeur dans le fond, plus ou moins, d'après un plan annexé à un acte de partage passé le 11 mai 1859 pardevant L. T. Caire, ancien notaire en cette ville.

AUSSI Une autre portion de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, avec les machines chaudières, pompes et installations dans la dite bâtisse dans le même district et îlet que la propriété immédiatement à côté de la propriété ci-avant décrite, mesurant en mesure américaine 35 pieds 2 pouces de face à la rue Seguin, 34 pieds 9 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 42 pieds 6 pouces 5 lignes. Ladite portion de terre est formée du fond du lot du coin désigné par le No 16 de l'îlet No 13 sur un plan de A. D. Hémécourt voyer de l'ex-ville, en 1846 et déposé parmi les registres de H. P. Caire, notaire, comme plan 195 de son livre de plans No 6. En

AUSSI Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les machines, chaudières et pompes et installations là-dedans qui s'y trouvent, dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite désigné comme lot No 14 maintenant No 15 sur le rôle d'assessement dudit district, sur le plan ci-dessus mentionné de A. D'Hémécourt, voyer, et d'un autre dressé par lui le 14 mars 1842 d'après lequel plan ledit lot mesure en mesure française, 40 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Morgan sur une profondeur de 108 pieds 8 pouces et 8 lignes sur la ligne de côté près de la rue Seguin, 108 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la ligne du côté opposé.

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les machines, pompes et chaudières et installations qui s'y trouvent dans le Cinquième District de cette ville, désignées par les lettres A et B dans un plan borné par les rues Morgan (autrefois Villeré), Bermuda (autrefois Barthélemy), Patterson et Seguin, sur un devis de C. U. Lewis, député voyer de ville, daté du 13 mai 1901, annexé à un acte passé le même jour pardevant M. S. Mahoney, notaire en cette ville, une copie duquel devis est annexée à un acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, de la date du 3 février 1903 lesquels dits lots sont contigus, et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Morgan par les profondeurs suivantes: savoir: A de 115 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté le plus près la rue Seguin, et de 114 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la ligne séparant le dit lot B, le lot B de 114 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la ligne de division du lot A et 114 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne division du lot C ces et 7 lignes sur la ligne division du lot C sur ledit devis. Le lot A ayant 32 pieds 6 lignes de largeur dans le fond et le lot B 32 pieds et 5 lignes sur la ligne du fond.

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les machines, chaudières, pompes et installations établies en lesdites améliorations situé dans le faubourg Duverger, dans le Cinquième District de cette ville, ledit lot étant désigné par le numéro 1 de l'îlet 13, borné par les rues Morgan (autrefois Villeré), Bermuda (autrefois Barthélemy), Patterson et Seguin, sur un plan annexé à un acte de partage passé pardevant H. P. Caire, ancien notaire en cette ville, date du 1er mai 1850. Ledit lot forme l'encoignure des rues Patterson et Seguin, et mesure 31 pieds 1 pouce et 9 lignes à la rue Patterson sur 109 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur et façade à la rue Seguin, 109 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 2, et 31 pieds 1 pouce et 6 lignes dans le fond.

Etant les mêmes propriétés qui ont été acquises par la Union Marine Works de la State National Bank en liquidation, le 27